



PEROXYVIT

Produit pour la potabilisation des eaux de boisson en élevage à base de peroxyde d'hydrogène

1. PROPRIETES:

PEROXYVIT est un produit à base de Peroxyde d'hydrogène à 50 % stabilisé qualité Codex (produit de qualité alimentaire).

PEROXYVIT s'utilise pour la décontamination des eaux de boisson.

Ses atouts :

Prévient de l'entartrage des canalisations

- ✓ diminue les dégagements d'ammoniac et l'incidence sur les excréments plus secs
- ✓ évite la rémanence sur la viande
- ✓ améliore la digestibilité
- ✓ élimine les matières organiques des canalisations

PEROXYVIT peut s'utiliser en présence des animaux.

2. MODE D'EMPLOI :

En cours d'élevage : PEROXYVIT s'utilise à raison de 75 à 100 ml par m³ en incorporation continue.

Vide sanitaire : s'utilise à raison de 2 à 3 litres pour 1000 litres d'eau.

Laisser agir 4 à 6 heures, vidanger puis rincer abondamment avec de l'eau potable.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES:

Aspect : Liquide limpide incolore

Odeur : Piquante

pH < 1.5

Densité : 1.19 +/-0.015

Propriétés : Solubilité dans l'eau à 20° C, miscible en toutes proportions.

Matière active : Peroxyde d'hydrogène (N° CAS 7722-84-1) à 595 g/l

Stockage : Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.

4. CONDITIONNEMENT:

Bidons de 20 KG

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI:

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1406) : + 33 (0)3 83 32 36 36,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Produit à usage strictement professionnel.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 08.09.1999).

Produit conforme au règlement 2092/91, REPAB, pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

N° de révision 25-09-2009

